

Termes de référence

Consultance sur la prise en compte de la dimension « environnement » dans la mise en œuvre du programme Children4Change (2022-2026) au Burundi, en R.D. Congo et au Sénégal

Mise à jour : 10-01-25

TABLE DES MATIERES

1.	INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES.....	1
1.1.	L'organisation commanditaire.....	1
1.2.	Les partenaires	2
2.	LE PROGRAMME Children4Change (2022-2026)	2
2.1.	Informations générales.....	2
2.2.	L'axe transversal « environnement » dans le programme C4C.....	3
3.	OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE	4
4.	MÉTHODOLOGIE	4
5.	LIVRABLES	5
6.	CALENDRIER ET PLAN DE TRAVAIL	5
7.	COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES.....	5
8.	CODE DE CONDUITE.....	6
9.	BUDGET DE LA CONSULTANCE.....	6
10.	PROCÉDURE DE SOUMISSION DE L'OFFRE.....	6

1. INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

1.1. L'organisation commanditaire

SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS VE Belgique), commanditaire de la présente consultance, est une organisation non-gouvernementale à vocation sociale. Indépendante et respectueuse des différentes religions et cultures, l'ONG intervient depuis plus de 50 ans dans la défense des droits et des besoins des enfants vulnérables.

L'organisation est membre de la fédération internationale SOS Children's Villages International (SOS CVI), active dans 138 pays et territoires, et composée de plus de 110 associations nationales.

La mission de SOS VE Belgique est double : (i) En Belgique, l'organisation soutient, accueille et accompagne des enfants et des jeunes vivant une situation difficile susceptible de les mettre en danger physiquement, moralement ou intellectuellement, conformément aux dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies en 1989 ; (ii) A l'étranger, l'organisation travaille en partenariat avec les associations nationales membres de la SOS VE International, pour la prise en charge, le bien-être et le développement des enfants qui ont perdu ou qui risquent de perdre les soins parentaux. L'organisation apporte une expertise technique et/ou un soutien financier à ses partenaires dans la mise en œuvre de leurs programmes de prise en charge familiale, de renforcement de la famille et des communautés, d'éducation, de santé, d'autres besoins en soins identifiés et de plaidoyer. L'organisation vise également le renforcement de capacités de ses partenaires et le respect des normes et standards en matière de protection et sauvegarde de l'enfant et d'intégrité.

1.2. Les partenaires

SOS Villages d'Enfants Belgique travaille en partenariat avec les associations nationales **SOS Villages d'Enfants au Burundi (SOS VE Burundi)** et **SOS Villages d'Enfants en République Démocratique du Congo (SOS VE RDC)** et **SOS Villages d'Enfants au Sénégal (SOS VE Sénégal)** dans la mise en œuvre de programmes de soutien aux enfants les plus vulnérables, notamment dans le cadre du programme Children4Change, soutenu par la Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide Humanitaire (DGD) du Service public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, pendant la période 2022-2026.

Les rôles et responsabilités des partenaires d'implémentation sont définis dans un accord de partenariat tripartite entre SOS VE Belgique, SOS CVI et l'association nationale. Chaque partie coopère pour assurer une gestion efficace, transparente et efficiente du Programme Children4Change :

- SOS VE Belgique, en tant que titulaire légal du contrat avec le bailleur, est responsable du suivi de la mise en œuvre du projet ;
- SOS VE Burundi, SOS VE RDC et SOS VE Sénégal sont responsables de la mise en œuvre effective des activités du programme sur le terrain, y compris des activités avec les partenaires de synergie sur le terrain ;
- SOS CVI apporte un soutien dans la gestion et le suivi programmatique, financier et thématique du programme.

2. LE PROGRAMME Children4Change (2022-2026)

2.1. Informations générales

Le **programme Children4Change (C4C)** est un programme quinquennal (2022-2026) bénéficiant d'un subside de la DGD. Ce programme fait suite à plusieurs projets soutenus par la DGD de renforcement des capacités des communautés et des familles en vue de promouvoir les droits de provision, de participation et de protection des orphelins et enfants vulnérables implémentés par SOS Villages d'Enfants au cours des dix dernières années.

Nom du programme	Children4Change
Pays couverts	Sénégal, Burundi et RD Congo
Début et fin	1 ^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2026
Outcomes (selon la DGD)	<p>Outcome 1 : Burundi – Programme de Renforcement de la Famille (PRF)</p> <p>Outcome 2 : RDC – Programme de Renforcement de la Famille (PRF)</p> <p>Outcome 3 : Sénégal – Programme de soutien aux enfants talibés avec des éléments du Programme de Renforcement de la Famille (PRF)</p>
Nombre de participants	<p>Burundi : 900 familles et 3.641 enfants et jeunes</p> <p>RD Congo : 360 familles et 1.200 enfants et jeunes</p> <p>Sénégal : 19 maîtres coraniques et 660 enfants et jeunes</p>

2.2. L'axe transversal « environnement » dans le programme C4C

L'approche en matière de durabilité environnementale de SOS VE Belgique et de ses partenaires vise à **promouvoir une croissance économique durable et inclusive** tout en renforçant la **sécurité alimentaire**. SOS Villages d'Enfants appuie les familles dans la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) agricoles, facilitant ainsi l'intégration des petits exploitants dans des chaînes de valeur et la collaboration entre agriculteurs par des AGR collectives. Ces activités améliorent la productivité et diversifient les sources de revenus, permettant aux familles de subvenir à leurs besoins et d'assurer le bien-être de leurs enfants. SOS VE Belgique encourage également l'usage de pratiques agricoles responsables, comme les engrais organiques, pour assurer une gestion durable des sols.

Cette intervention s'inscrit dans les priorités de la Coopération belge pour la **protection de l'environnement**. Un diagnostic environnemental a été réalisé au moment de la formulation du programme et a permis de définir des actions telles que :

- Renforcement des capacités des partenaires en pratiques environnementales ;
- Sensibilisation locale pour encourager des pratiques durables, notamment les foyers améliorés et l'agriculture écologique ;
- Accompagnement des familles vers des techniques agricoles durables pour leurs AGR ;
- Prévention des catastrophes naturelles par la plantation de haies antiérosives.

Au Burundi, les équipes de SOS Villages d'Enfants ainsi que les participants pratiquant une AGR agricole sont formés à l'utilisation de [l'Outil d'Intégration Environnemental \(OIE\) producteurs-trices](#), grâce à un partenariat de synergie avec Louvain Coopération.

3. OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE

La consultance sur l'environnement chez SOS VE RDC, SOS VE Burundi et SOS VE Sénégal a pour objectifs de :

- i. **Mener une étude d'impact environnemental** du programme C4C
- ii. **Formuler des conclusions et recommandations** pour une meilleure intégration de la dimension « environnementale » dans les interventions de SOS VE.

Pour ce faire, dans chaque pays, **les 6 domaines** suivants seront abordés :

- (1) Renforcement économique : AGR agricoles et élevage et AGR non agricoles durables ;
- (2) Gestion du ménage : cuisine, chauffage, eaux usées et toilettes ;
- (3) Gestion des déchets ;
- (4) Gestion de l'eau ;
- (5) Résilience au changement climatique ;
- (6) Sensibilisation des enfants, jeunes et adultes.

Pour chacun de ces domaines, il conviendra de :

- i. **Evaluer le domaine** en question :
 - Identifier les activités réalisées et leur efficacité ;
 - Réaliser une première collecte de données pour établir la base de référence.
- ii. **Formuler des conclusions et recommandations** visant à :
 - Renforcer les activités ayant un effet positif sur l'environnement ;
 - Réduire ou trouver des alternatives aux activités ayant un effet négatif sur l'environnement ;
 - Développer 1 à 3 indicateurs environnementaux simples qui permettent une collecte de données facile et réalisable par le personnel SOS VE ;
 - Sensibiliser les participants du programme aux enjeux environnementaux liés à leur(s) pratique(s).

4. MÉTHODOLOGIE

Le ou la consultant·e retenu·e devra adopter une approche conçue spécifiquement en fonction des normes socioculturelles en présence dans les zones d'action du programme C4C en RDC, au Burundi et au Sénégal.

La méthodologie retenue devra prendre en compte les orientations suivantes, tout en assurant la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques et contextuels :

- Une phase d'analyse documentaire des activités menées dans le cadre du programme C4C en RDC, au Burundi et au Sénégal ;
- Une phase d'entretiens avec les partenaires et visite des activités ;

- Un atelier de discussion avec les partenaires sur les recommandations qui devra aboutir à un plan concret de mise en œuvre de ces recommandations.

5. LIVRABLES

- Le consultant devra produire un **rapport succinct** qui expose les premières observations (maximum 10 pages)
- Le consultant devra produire un **rapport final** (maximum 25 pages) d'évaluation qui comprendra :
 - ✓ *Bilan de l'impact environnemental spécifique par pays et conclusions générales pour des programmes de type Programme de Renforcement des Familles (PRF) tels que le programme C4C ;*
 - ✓ *Identification des bonnes pratiques en matière d'environnement et des pratiques à faire évoluer ou à réduire pour limiter leur impact environnemental ;*
 - ✓ *Recommandations générales en vue d'une approche environnementale harmonisée des programmes SOS VE Belgique (critères minimaux à respecter dans la mise en œuvre des programmes) et des recommandations spécifiques par pays ;*
 - ✓ *Rapport de l'atelier de discussion avec les partenaires et plan d'action concret de mise en œuvre des recommandations par pays.*

6. CALENDRIER ET PLAN DE TRAVAIL

La durée de l'accompagnement est estimée à environ 20 jours et devra tenir compte des impératifs des parties prenantes (SOS VE Belgique, SOS VE RDC, SOS VE Burundi, SOS VE Sénégal et les consultants).

13 janvier 2025	Partage des Termes de référence (TdR)
31 janvier 2025	Date limite de soumission des offres
17 février 2025	Contractualisation
17 février 2025	Début possible de la mission
14 mars 2025	Date de remise d'un rapport succinct
31 mars 2025	Date de remise du rapport final

7. COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Le consultant devra avoir de l'expérience dans la réalisation de diagnostics environnementaux au sein d'organisations, en particulier pour des ONG internationales ou d'autres institutions engagées dans des activités de développement (dont l'environnement n'est pas au cœur des programmes).

Le consultant doit avoir les compétences et qualifications suivantes :

- ✓ Diplôme en études sur l'environnement, le développement (durable) ou dans toute autre matière pertinente de sciences sociales, ou expériences valorisables équivalentes ;
- ✓ Excellente connaissance des normes socioculturelles en place dans les zones d'action du programme C4C (Burundi, RDC, Sénégal) ;
- ✓ Expérience de travail avec un public vulnérable ;
- ✓ Bonne connaissance des aspects relatifs à la résilience au changement climatique ou à l'agriculture durable ou au renforcement économique avec une dimension environnementale ;
- ✓ Expérience sur des exercices similaires de bilan environnemental pour des ONG (internationales) ;
- ✓ De bonnes compétences en rédaction de rapports sont essentielles ;
- ✓ Excellente maîtrise du français.

8. CODE DE CONDUITE

SOS VE dispose d'une politique de protection de l'enfance et d'un code de conduite que tous les consultant·e·s devront respecter. Ils·elles devront signer une déclaration d'engagement à l'égard de cette politique et de ce code de conduite, après avoir été dûment orienté·e·s.

9. BUDGET DE LA CONSULTANCE

Le budget (TVA comprise) sera proposé par le·la consultant·e. Il devra être détaillé et comprendre les honoraires, incluant les frais de déplacement du·de la consultant·e vers les sites de mise en œuvre du programme C4C au Burundi, en RDC et au Sénégal. L'évaluation du budget prendra en compte la pertinence des détails fournis en lien avec la proposition technique et les coûts.

10. PROCÉDURE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Les offres peuvent être soumises jusqu'au 31 janvier 2025 à noemie.gregoire@sos-villages-enfants.be avec pour objet « Consultance environnement ». Aucune candidature reçue au-delà de ce délai ne sera prise en compte.

L'offre doit comporter :

- ✓ Une proposition technique de maximum 5 pages détaillant le contenu, le calendrier et l'approche méthodologique choisie ;
- ✓ Une proposition financière (dans la forme détaillée au point 9.) ;
- ✓ Le CV du·de la consultant·e ;
- ✓ Les attestations de bonne fin d'exécution justifiant des expériences du·de la consultant·e ;
- ✓ Deux contacts de référence pouvant attester des compétences du·de la consultant·e.
